Amendement
N° 061

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

**COMMISSION PERMANENTE DU 21 janvier 2021**
**Rapports n° CP 2021-038**

**MISE EN OEUVRE DU PACTE AGRICOLE : 1ÈRES AFFECTATIONS 2021**
**Texte de l'amendement :**

Un article ainsi formulé est ajouté à la délibération :
"Décide de s'engager aux côtés des associations citoyennes et environnementales, des collectivités locales et de l'Etat, dans une action concertée pour faire du Triangle de Gonesse un territoire réellement durable".

**Exposé des motifs :**

**CONTRIBUER À UN PROJET ALTERNATIF À EUROPACITY,**
**POUR L'AVENIR ÉCOLOGIQUE ET DURABLE DU TRIANGLE DE GONESSE**

Alors qu'en novembre 2019 le gouvernement annonçait l'abandon du projet inutile Europacity, le 18 décembre dernier, la Cour administrative d'appel de Versailles a annoncé le rétablissement du Plan local d'urbanisme (PLU) de Gonesse, rouvrant la voie à l'urbanisation de 280 hectares du triangle agricole. Dès lors, il n'est pas concevable que l'abandon d'Europacity laisse la place à un nouveau projet de bétonisation énergivore, polluant, dédié aux profits financiers et insoutenable pour l'économie locale.
Une réflexion collective doit à présent s'engager pour faire du Triangle de Gonesse un territoire modèle en matière de réponse publique aux enjeux climatiques, de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des terres agricoles, pleinement connecté aux besoins des populations locales et porteur d'emplois.
Des propositions en ce sens existent d'ores et déjà, tel que les projets citoyens CARMA et RISOME. Ces projets doivent être considérées avec sérieux pour lancer cette réflexion, comme l'indique le rapport de mission rendu par Francis Rol-Tanguy au Gouvernement en juillet dernier.
Ces deux projets complémentaires proposent des pistes concrètes de mise en valeur des 680 hectares de terres agricoles situés entre Le Bourget et Roissy, ainsi qu'un ambitieux projet de transition écologique pour l'ensemble du pays de France. Quelque 300 hectares pourraient ainsi être préservés de l'urbanisation.
Le premier, CARMA, centré sur le Triangle de Gonesse, envisage sa transition agricole et alimentaire, en s'appuyant sur les agriculteurs en place qui le souhaitent. Le deuxième, RISOME propose conjointement de faire de ce territoire un pôle d'excellence fondé sur les filières économiques non délocalisables de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé, avec des dispositifs d'accès à l'emploi et une démarche de recherche-développement tournée vers l'innovation.
Dans la situation actuelle, il est indispensable que Région fasse jouer davantage sa compétence en matière d'aménagement, et s'engage aux côtés des associations citoyennes et environnementales, des collectivités locales et de l'Etat, dans une action concertée pour faire du Triangle de Gonesse un territoire réellement durable. Telle est la proposition de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**